

## LE SIEL LAUREAT D'UN APPEL A PROJET EUROPEEN

***Le projet de création d'une Agence départementale de l'Énergie dans la Loire, initié par le SIEL, vient d'être retenu par la Commission Européenne. Seul projet français à avoir été sélectionné, cette Agence verra le jour au cours du premier trimestre 2005.***

Le dossier déposé au mois d'avril 2004 prévoyait la création d'agences de l'énergie dans la Loire et dans les régions de Varmland (Suède) et Pomurje (Slovénie).

Le dossier présenté par le SIEL, coordonnateur du groupement, a été classé en première position après le dépouillement de l'appel à projets lancé par l'Union Européenne, ce qui a incité cette dernière à lui adjoindre 2 autres projets d'agences (Burgas et Dobrich en Bulgarie), dont les partenaires initiaux n'ont pas été retenus.

Le contrat concrétisant le soutien de l'Union Européenne doit être signé avant la fin de l'année 2004 et les 5 agences doivent ensuite être créées au cours du premier trimestre 2005.

### POURQUOI CREER UNE AGENCE DE L'ÉNERGIE ?

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz dans le département, le SIEL a tissé des liens avec les représentants des différents consommateurs d'énergie : associations de consommateurs bien sûr, mais aussi associations caritatives et organismes intervenant auprès des personnes en difficulté, bailleurs sociaux, Chambres Consulaires et syndicats professionnels représentant les entreprises, etc... **Un certain nombre de besoins et d'attentes en matière de gestion énergétique ont émergé de ces contacts.**

Les statuts du SIEL ne lui permettant pas d'intervenir directement pour le secteur privé ou para-public (entreprises, agriculteurs, particuliers, organismes de logement...), le Syndicat a souhaité promouvoir la création d'une structure susceptible de répondre à ces attentes.

Pour concrétiser cet objectif, il a répondu à l'**appel à projet « Énergie Intelligente pour l'Europe » lancé par la Commission Européenne** fin 2003 et qui prévoit notamment une **aide financière de 200 000 Euros sur 3 ans** pour faciliter la mise en place d'Agences de l'énergie comme celles qui existent déjà dans les agglomérations de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand. L'originalité de l'Agence de la Loire sera d'intervenir sur l'ensemble du département et non pas seulement sur les grandes agglomérations.

### QUEL EST LE PROGRAMME D'ACTION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE DE LA LOIRE ?

Tous les secteurs d'activités sont concernés : résidentiel, tertiaire, industriel, agriculture, transports.

L'agence proposera progressivement des services variés pour mieux répondre aux acteurs économiques et sociaux du département : information et formation sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ; expertise pour le montage de projets dans l'habitat neuf et ancien, assistance pour la recherche de financement ; mise en place d'outils de suivi et gestion de l'énergie... Elle pourra, par exemple, **apporter des appuis aux particuliers à faibles ressources** : diagnostic énergétique, suivi des consommations d'énergie, conseil pour maîtriser l'énergie, vérification technique des performances des logements ou encore **aider les petites entreprises** (PME, PMI, tertiaire, artisanat, agriculture...) : actions de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, en partenariat avec les Chambres Consulaires et les Syndicats Professionnels, maîtrise des consommations, développement de productions énergétiques (par exemple dans le secteur agricole avec l'utilisation du bois-énergie), etc..

Des actions particulières seront menées, dans le **domaine des transports**, en faveur des modes de déplacement peu énergivores et des véhicules propres, des « plans de déplacement » pourront être élaborés pour les entreprises, les administrations et leurs salariés.

## **QUI SONT LES PARTENAIRES DU PROJET ?**

**Le Conseil Général de la Loire**, qui a inscrit ce projet dans la Charte départementale de l'Environnement qu'il a adoptée en juin dernier, et l'association **Héliose**, Espace Info Energie du département de la Loire, seront **co-fondateurs de l'Agence avec le SIEL**.

Pour pouvoir mener ce projet à bien, le SIEL a déjà obtenu le soutien de l'**Adème** et du **Conseil Régional Région Rhône-Alpes** qui pourront apporter leur participation financière à certaines actions, ainsi que de plusieurs collectivités locales (**St Etienne Métropole, Ville de St Etienne, Parc du Pilat**).

Toutes les **collectivités** qui le souhaitent pourront d'ailleurs adhérer à l'Agence, ainsi que les **représentants des différentes catégories de consommateurs** d'énergie, bénéficiaires des actions de l'Agence : bailleurs sociaux, associations de consommateurs, associations caritatives, Chambres Consulaires (Chambres de Commerce et d'Industries, Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture) et syndicats professionnels, qui siègeront au sein de son Conseil d'administration, au côté des **organismes d'enseignement et de recherche**, et des **entreprises du secteur énergétique et des transports**.

Dans le contexte actuel de l'ouverture des marchés, l'agence de l'énergie sera, par des actions cohérentes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, **un conseiller énergétique indépendant au service des consommateurs**.

---

### **Contenu du dossier**

Fiche de présentation du SIEL

---

**Contacts SIEL : Relations presse** : Laurence Merle Tél. 04 77 43 89 76 – e-mail : [ldesage@siel42.fr](mailto:ldesage@siel42.fr)